Nations Unies E/CN.6/2007/7

Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante et unième session
26 février-9 mars 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

Lettre datée du 2 novembre 2006, adressée à la Présidente de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social

La session de fond du Conseil économique et social pour cette année, tenue pendant la phase de suivi du Sommet mondial de 2005, a été largement consacrée à la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement (c'est-à-dire à la réalisation des objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, convenus lors des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) et à la concrétisation du partenariat mondial pour le développement.

La Déclaration ministérielle sur la création d'emplois et le travail décent pour tous a dégagé plusieurs mesures concrètes visant à poursuivre la mise en œuvre de l'engagement pris au Sommet mondial de faire du plein-emploi productif un objectif central des politiques nationales et internationales. Ses auteurs ont préconisé l'élaboration de plans d'action décennaux et confié au Conseil un rôle quant au suivi des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Cela devrait donner un nouvel élan aux efforts que nous déployons à ces fins.

Le thème du débat consacré aux questions de coordination se rapportait précisément à l'action menée pour mettre en œuvre le programme de l'ONU en matière de développement. Mettre la croissance économique au service du développement social, et notamment éliminer la pauvreté et la faim, demeure essentiel au succès de cette action. Les délibérations ont montré que nous ne pouvons pas encore apporter de réponse définitive à cette question et le Conseil a demandé aux organismes des Nations Unies de continuer de l'étudier.

Le débat consacré aux activités opérationnelles a revêtu une importance particulière cette année. Pour la première fois, le Conseil a lancé l'examen triennal du financement de la coopération pour le développement. La résolution adoptée à

* E/CN.6/2007/1.

06-64805 (F) 201206 211206

cet égard a montré que le Conseil était déterminé à jouer son rôle de supervision et d'orientation en guidant minutieusement d'une part le système des Nations Unies pour le développement, afin d'en améliorer le fonctionnement au niveau des pays, et d'autre part le Secrétariat, pour l'aider dans ses travaux d'évaluation et d'analyse. Cela présente un intérêt pour le système des Nations Unies, tant sur le plan des activités opérationnelles qu'au niveau normatif.

Lors du débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a examiné deux des questions les plus importantes liées aux situations d'urgence humanitaire, à savoir la violence sexiste et les situations d'urgence chroniquement sous-financées.

Je tiens à m'arrêter sur certaines des propositions importantes que le Conseil a formulées concernant les commissions techniques. Une liste des résolutions adoptées par le Conseil dans lesquelles il demandait spécifiquement que les commissions techniques prennent des mesures est jointe à la présente lettre pour information (voir annexe).

J'aimerais appeler votre attention en particulier sur la résolution 2006/44 du Conseil, concernant le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, dans laquelle le Conseil s'est félicité des progrès que plusieurs commissions techniques et organes subsidiaires du Conseil économique et social avaient accomplis dans l'examen de leurs méthodes de travail lors de leur session de 2006 et a invité les commissions techniques et autres organes subsidiaires qui ne l'avaient pas encore fait à procéder à cet examen et à présenter leurs rapports au Conseil en vue de conclure l'examen de leurs méthodes de travail au plus tard en 2007; il a invité également les commissions techniques à s'employer, si ce n'était déjà fait, à renforcer leur coopération avec les commissions régionales, ainsi qu'avec les fonds et programmes des Nations Unies concernés et les institutions spécialisées, et décidé de remplacer les réunions communes avec les différents bureaux par une rencontre unique des présidents des commissions techniques et du Conseil économique et social, qui se tiendrait au début de chaque année civile et ferait appel, autant que faire se pouvait, à la téléconférence.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter à la connaissance des membres de votre commission technique les questions soulevées ci-dessus, pour examen et décision. Je vous remercie par ailleurs de votre collaboration active et soutenue.

Compte tenu du débat mené actuellement sur le renforcement du Conseil économique et social, ce dernier devrait assumer de nouvelles tâches telles que les examens annuels menés à l'échelon ministériel et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement, et imprimer un nouvel élan à ses activités. Il sera ainsi propulsé au cœur de l'action engagée pour suivre et promouvoir la réalisation uniforme et cohérente des objectifs de l'ONU en matière de développement. L'une des grandes difficultés pour le Conseil et les commissions techniques consistera à aider à traduire ces nouvelles fonctions sur le plan opérationnel. J'espère que les changements prévus conduiront au renforcement accru des interactions entre les commissions techniques et le Conseil, et permettront aux organes du Conseil de jouer un rôle plus efficace dans la poursuite de l'objectif commun de promotion du programme de développement des Nations Unies.

(*Signé*) Ali **Hachani**

Annexe

Résolutions adoptées par le Conseil économique et social en 2006, concernant le suivi à assurer

A. Résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2006, dans lesquelles le Conseil a demandé à toutes les commissions techniques d'assurer un suivi

Numéro	*Titre*
2006/44	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale

B. Résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2006, dans lesquelles le Conseil a demandé à la Commission de la condition de la femme d'assurer un suivi

Numéro	*Titre*
2006/8	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter
2006/9	Futures organisations des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme

C. Résolutions dans lesquelles il est demandé à toutes les entités pertinentes du système des Nations Unies de prendre des mesures

Numéro	*Titre*
2006/7	La situation des femmes et des filles en Afghanistan
2006/36	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies